

***Etude et préconisation pour la mise en
place d'une filière d'assainissement
individuel***

Mise en conformité pour une habitation.

Département de l'AUDE

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Lieu dit : « Le Roc »

Date	Opérateur	Dossier N° ES.20.065
------	-----------	----------------------

02/06/2021	A.L

Création
<i>Nature des modifications</i>

PETITIONNAIRE

**M.MEUNIER Patrice
Lieu dit : « Le Roc »
11 400 MAS SAINTES PUELLES**

BUREAU D'ETUDE

**OPALE
Z.A La Plaine
11300 Cournanel

Tel : 04 68 69 20 01**

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour une habitation, sur la commune de MAS SAINTES PUELLES (11) au lieu dit : « Le Roc ».

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.MEUNIER Patrice Lieu dit : « Le Roc » 11 400 MAS SAINTES PUELLES
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit : « Le Roc »
	Parcelle cadastrale N°28 Section ZM
DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil :	-Habitation principale : 5 pièces principales dont 2 chambres + 1 bureau >9m² -Chambre d'hôte : 2 pièces principales dont 1 chambre On prendra un nombre d'équivalent habitant de 7EH* pour chaque habitation
DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Compte tenu des contraintes techniques de mise en place (emprise au sol , abattage d'arbres ,poste de relevage éventuel en sortie de traitement),et de coût une filière classique n'est pas la solution la mieux adaptée.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 7EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devra être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Rejet au ruisseau sur la parcelle
Préconisations ou particularités	-Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement -Toutes les eaux usées des habitations doivent être collectées par la filière d'assainissement. -Respect des distances préconisées -Mise en place de regards de contrôle en amont du traitement (cf. Schéma) -Clapet anti retour au point de rejet.

*On compte **2EH**/chambre , pour ce qui concerne la chambre d'hôte.

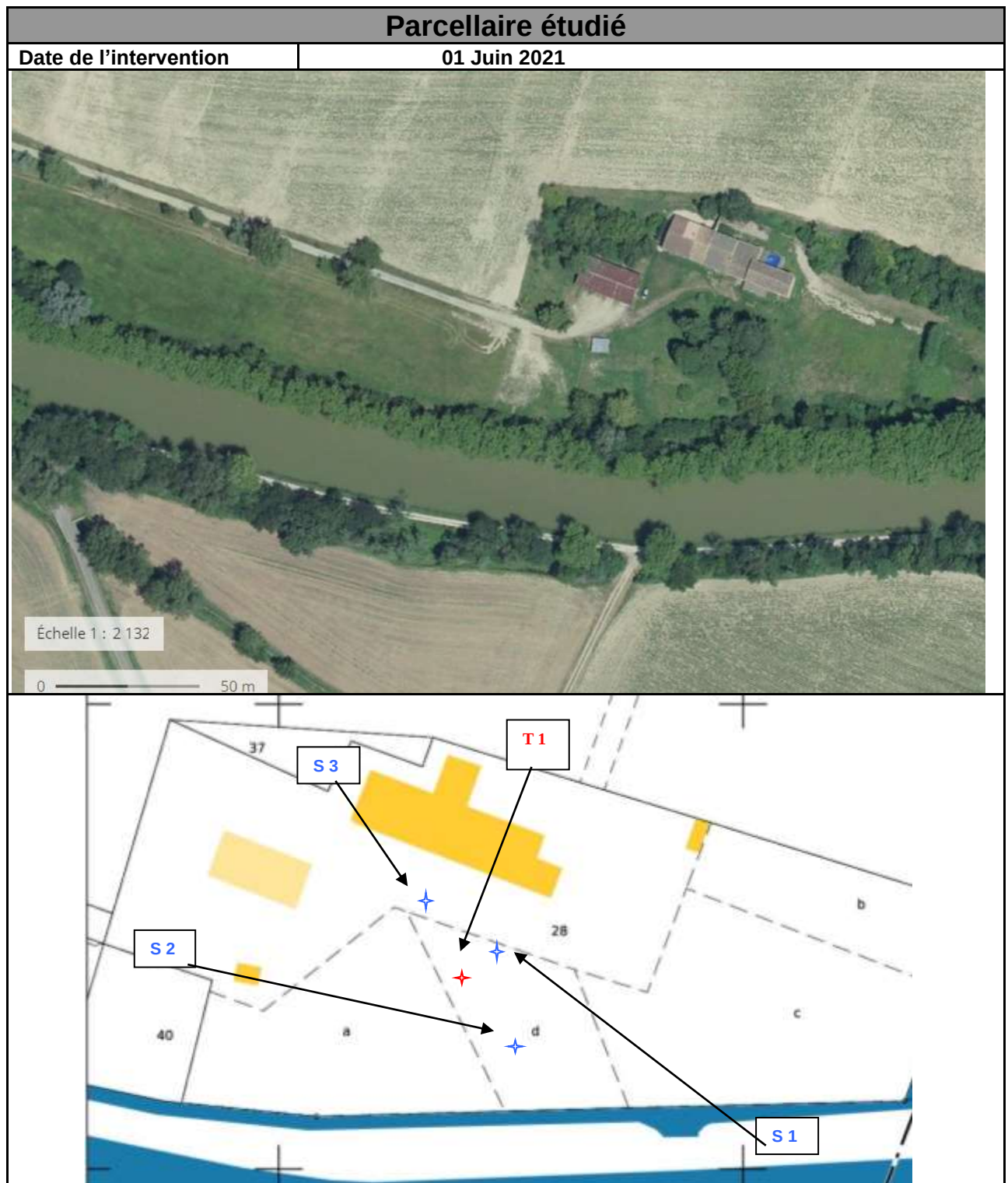
PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES		
Identification du pétitionnaire	M.MEUNIER Patrice Lieu dit : « Le Roc » 11 400 MAS SAINTES PUELLES	
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.	
Adresse du projet	Lieu dit : « Le Roc »	
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N°28 Section ZM	
DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal et locatif	
Nombre de pièce principale	Jusqu'à 7 pièces au total	
Type de pièces principales	➤ 3 chambres ➤ 2 salles à manger/séjours ➤ 1 salle à manger/cuisine ➤ 1 bureau>9m ²	
Nombre d'équivalent habitant	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 7EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	2
	Salle de Bain	2
	Lave linge	2
	Lave vaisselle	2

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE			
Superficie de la parcelle	>1000 m ²		
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable		Oui
	Présence d'un captage, puits, source		Non
	↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement		
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude		Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation	Oui
		> 3m de toute culture, plantation,...	Oui
		> 3m de limite de parcelle	Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement		>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible		Oui
Terrain en zone inondable	Non		
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Non		
Milieu récepteur	Présence d'un cours d'eau à proximité de la zone d'étude.		
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et parsemé d'arbres		
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente faible sur la zone d'étude. Les sondages ont démontré la présence d'un sol profond, de texture argileuse à argilo marneuse - Profondeur des sondages : S1 : 1.00m S2 : 1.00m S3 : 1.00m		
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇨ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non	
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇨ Si oui, profondeur par rapport au TN		Non*	
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :		0.60m 8.5 mm/h Imperméable
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Médiocre	

*Présence de roches friables à faible et moyenne profondeur



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol peu perméable.
Les sondages ont mis en évidence un sol de texture argileuse à argilo marneuse et suffisamment profond malgré la présence d'éléments grossiers type roches friables à faible profondeur.

La pente est apparue faible sur la zone prévue d'implantation.

Toutes les sorties de l'habitation devront être collectées par la filière d'assainissement.

La superficie nécessaire, ainsi que les contraintes techniques (poste de relevage en sortie de traitement, terrassement important..) et le coût qui en résulte, ne favorisent pas la mise en place d'une filière classique type « Filtre à sable vertical drainé ».

Une filière agréée est plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités ne pouvant se faire par infiltration sur la zone d'étude, le rejet se fera au ruisseau sur la parcelle.

Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.

La mise en place des ouvrages devra respecter les distances préconisées.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.

La mise en place de regards de contrôle en amont du traitement est à prévoir.

Filière de traitement classique adaptée

Filières agréées

Evacuation des eaux usées traitées

Superficiel au ruisseau

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Compte tenu des contraintes techniques de mise en place(emprise au sol , abattage d'arbres ,poste de relevage éventuel en sortie de traitement),et de coût une filière classique n'est pas la solution la mieux adaptée.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 7EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devra être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Rejet au ruisseau sur la parcelle
Préconisations ou particularités	-Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement -Toutes les eaux usées des habitations doivent être collectées par la filière d'assainissement. -Respect des distances préconisées -Mise en place de regards de contrôle en amont du traitement (cf. Schéma) -Clapet anti retour au point de rejet.

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	
SEPTODIFFUSEUR SD14	4	2010-008	X
SEPTODIFFUSEUR SD22	5	2010-009	
SEPTODIFFUSEUR SD23	5	2010-009	
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-010	
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-011	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5	2010-016	
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-017	X
Premier tech environnement EPURFIX CP	5-7	2010-018	X
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-019	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-020	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-021	
Kingspan Environnemental BIODISK BA5EH	5	2010-022	
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-023	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026	
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2010-026 (bis)	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-001	
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-002	
ALIAxis R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-003	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-004	
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-005	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-006	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS	9,11,14 et 20	2011-006-ext1/ext2- 2011-006-ext3/ext4 - 2011-006-ext5/ext6 - 2011-006-ext9	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS Modèles FR17/9000 et FR 17/10000	15 à 17	2011-006-ext7/ext8	

Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	4 à 6	2011-007	
EYVI 07 PTE SMVE	7	2011-008	X
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-009	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-010	
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-012	
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL	6	2011-013	

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD	2 à 20	2011-015	X
BIOKUBE (5EH)	5	2011-016	
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	4	2011-017	
EPURFIX CP MC (6EH)	6	2011-018	
PRECOFLO CP (5EH)	5	2011-019	
EPURFLO MINI CP	5 à 10	2011-020	X
EPURFLO MAXI CP	12 à 20	2011-021	
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	5	2011-022	
AQUATEC VLF ATF-8EH	8	2011-023	
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	4 et 5	2011-024	
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	6	2012-001	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB	4,5,6,9 et 11	2012-002	X
STATEPUR MAXI CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	X
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	X
EPURBA COMPACT	5,10 15 et 20	2012-010	
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	X
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	9 et 17	2012-012	
EPUR NATURE AUTOEPURE	4000 (8EH), 5000 (10EH), 7000 (15EH), 9000 (20EH)	2011-004 - 2011-004 bis et 2012-013	
BIROCK D10 BIROCK	10	2012-014	
EPUR BIOFRANCE ROTO	8, 12, 16, 20	2012-019	
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	X
EPUR BIOFRANCE PLAST	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	
IFB Environnement Végépure Compact	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023-ext02- 2012-023-ext03-2012-023-ext04-2012-023-ext05-2012-023-ext06-2012-023-ext07- 2012-023-ext08- 2012-023-ext09-2012-023-ext10-2012-023-ext11- 2012-023-ext12- 2012-023-ext13- 2012-023-ext14- 2012-023-ext15-2012-023-ext16	X
IFB Environnement Végépure ProMS	4 à 20	2012-024	X
EPURFLO MAXI CP	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	X
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	X

EPURFLO MINI CP et MEGA CP	(5,6,7,8,10) Et (12,14,17,20)	2012-028	X
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	X
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	X
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	X
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	X
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	X
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	X
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	X
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	
ATB France PUROO 6	1 à 6	2013-003	

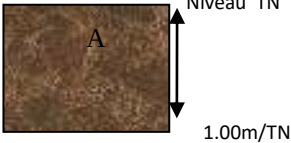
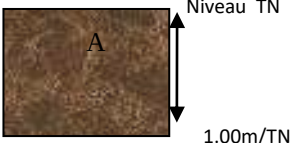
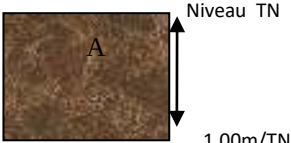
Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).

La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun de 0 à -1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun de 0 à -1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun de 0 à -1.00 m ⇒ <u>Texture</u> : Argilomarneuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non* **Bonne**
- Hydromorphie : Non **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2 % sur la zone d'étude **Bonne**

*présence de roches friables

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.